RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

35 ans

au service des transitions professionnelles des salariés franciliens

TREMPLIN POUR LES SALARIÉS

fongecif île de france

Fongecif Île-de-France **35 ans** aux côtés des actifs franciliens

Créé en 1983, le Fongecif Île-de-France, **acteur majeur de l'information, de l'orientation, du conseil et du financement de la formation professionnelle,** fêtait en 2018 ses 35 ans.

Organisme paritaire interprofessionnel et **opérateur régional référent en matière de transition professionnelle,** le Fongecif Île-de-France accompagne en effet, **depuis 35 ans,** l'ensemble des actifs dans leurs projets d'évolution et de reconversion professionnelle.

Il est, dans ce cadre, l'un des cinq opérateurs habilités à délivrer **le Conseil en Évolution Professionnelle (CEP), finance les projets individuels et contrôle la qualité de l'offre de formation.**

En 35 ans, le Fongecif Île-de-France est devenu la **1ère plateforme d'accompagnement** des actifs franciliens et le **1er financeur de la formation** professionnelle en Île-de-France.

Un engagement auprès des salariés et entreprises renouvelé lors d'une soirée anniversaire organisée le 10 avril 2018 au Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM).

Chaque jour, le Fongecif Île-de-France donne aux salariés **une seconde chance dans leurs parcours professionnels.**

150
collaborateurs
au service des salariés

plus de
70
administrateurs et commissaires
au sein de ses instances paritaires

près de
500 000
projets financés
depuis 35 ans

Sommaire

4 | **ÉDITORIAL**
LAURENT NAHON, DIRECTEUR GÉNÉRAL DU FONGECIF ÎLE-DE-FRANCE

6 | **FAITS MARQUANTS**
2018, UN TOURNANT MAJEUR !

8 | **ACCOMPAGNER LES SALARIÉS** DANS LEUR PROJET D'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

16 | **FINANCER LES PROJETS D'AVENIR** ET VALORISER LES PARCOURS

Interview

Laurent Nahon

Directeur général du Fongecif Île-de-France

Notre engagement pour l'avenir de la formation professionnelle !

EN 2018, LE FONGECIF ÎLE-DE-FRANCE A FÊTÉ SES 35 ANS. QUE RETENIR DE CES 35 ANNÉES AU SERVICE DES TRANSITIONS PROFESSIONNELLES ?

Laurent Nahon : Créé par les partenaires sociaux en 1983, le Fongecif Île-de-France a en effet célébré en 2018 ses 35 années d'existence.
35 ans, cela représente un fort investissement, à la fois en matière de paritarisme, de décisions stratégiques, de gestion ou encore d'innovation.
Tout au long de ces années, le Fongecif Île-de-France, avec l'engagement de ses équipes, n'a eu de cesse d'ajuster continuellement son offre aux réalités économiques et sociales du territoire francilien et de répondre aux problématiques de ses salariés et de ses entreprises.

L'Île-de-France, qui représente 30 % du marché de l'emploi en France, est un observatoire stratégique du monde du travail. En 35 ans, nous avons suivi l'ensemble de ses évolutions, parmi lesquelles le développement de nouvelles formes de travail, le déploiement des startups ou l'apparition des salariés à multi-employeurs, mais également ses problématiques liées aux ruptures numériques ou à l'illettrisme. Nous avons anticipé et accompagné ces mutations par une remise en cause permanente de nos modèles techniques, financiers, et de la qualité de notre relation avec nos bénéficiaires.

Depuis 35 ans, cette relation est au cœur de notre dispositif. Nous avons su maintenir cette relation humaine, individualisée et personnalisée, alors même que nos services s'adressent au plus grand nombre. Le Fongecif est aujourd'hui la première plateforme d'accompagnement des salariés en Île-de-France.

L'ANNÉE 2018 FUT ÉGALEMENT UNE ANNÉE DE RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE. QUEL A ÉTÉ LE RÔLE DU FONGECIF ÎLE-DE-FRANCE ?

L. N. : Au cours de ces 35 années, le Fongecif Île-de-France s'est fortement impliqué dans la mise en œuvre des lois et réformes successives de la formation professionnelle : le financement du Congé Individuel de Formation (CIF) tout d'abord, l'accompagnement des nouveaux dispositifs VAE, Bilan de compétences et Formation hors temps de travail ensuite, le déploiement du Conseil en Évolution Professionnelle (CEP) enfin.

Aujourd'hui, la loi pour « La liberté de choisir son avenir professionnel » impulse un tournant décisif dans l'histoire du Fongecif. Elle met fin au dispositif historique du CIF pour le remplacer par le Compte Personnel de Formation de transition professionnelle (CPF de transition professionnelle) et le dispositif d'accompagnement des salariés démissionnaires.

> Je remercie tous nos collaborateurs pour leur engagement, leur professionnalisme et leur implication sans faille aux côtés des actifs franciliens.

Cette réforme a pour ambition de simplifier le système de la formation professionnelle afin de renforcer son accessibilité. Fort de son expertise et de la confiance que lui accordent, chaque année, plus de 300 000 actifs, le Fongecif Île-de-France a participé, tout au long de l'année 2018, à de nombreuses rencontres institutionnelles pour son élaboration.

COMMENT LE FONGECIF ÎLE-DE-FRANCE FAIT-IL ÉVOLUER SES ACTIVITÉS AU REGARD DE CETTE RÉFORME ?

L. N. : Dans une démarche résolument proactive, nous avons engagé, depuis le début de l'année, deux travaux majeurs que nous menons de concert : l'évolution progressive de nos activités historiques vers les nouveaux dispositifs de financement ainsi que la préparation de l'Appel d'offres organisé en 2019 sur le CEP. Nous sommes actuellement en attente des décrets d'application, cahiers des charges et conditions d'attribution. Néanmoins, nous avons d'ores et déjà anticipé ces mutations, notamment par une recomposition de notre offre de services, de nos partenariats et de nos supports de communication.

> La vocation du Fongecif Île-de-France est avant tout humaine. Son histoire est fortement liée à celle des hommes et femmes qu'il accompagne dans leur évolution professionnelle depuis 35 ans.

Notre priorité est d'être prêt dès le 1er janvier 2019 en vue d'assurer un continuum de services pour tous les actifs en quête de reconversion professionnelle et de formation.

L'ANNÉE 2019 SERA DE CE POINT DE VUE CRUCIALE…

L. N. : L'année 2019 sera en effet primordiale pour le Fongecif qui s'est vu confier par le législateur la mise en œuvre des nouveaux dispositifs et la poursuite du CEP. Le Fongecif Île-de-France mettra tout en œuvre pour réussir cette phase de transition et se tient prêt à relever ces nouveaux défis. Sa transformation est déjà lancée. Avec près de 80 000 CEP délivrés et 15 000 projets financés chaque année, le Fongecif détient pour cela des atouts majeurs : son expertise et son expérience, sa qualité de service, sa forte connaissance du tissu francilien et des futurs besoins en compétences, mais aussi et surtout l'engagement renouvelé de ses équipes, permanents et paritaires, au service des transitions professionnelles des actifs franciliens.

En savoir plus sur : **www.fongecif-idf.fr**

2018, un tournant majeur !

FOCUS
LE FONGECIF ÎLE-DE-FRANCE FÊTE SES 35 ANS

Dans un contexte de large réforme de la formation professionnelle, cette célébration au Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) à Paris, a permis de valoriser l'ensemble des actions menées depuis la création du Fongecif Île-de-France en 1983. L'occasion, également, de mettre en lumière la richesse du paritarisme et de louer le professionnalisme et le savoir-faire de ses équipes qui oeuvrent au quotidien au service des actifs franciliens.

LA MANDATURE **ÉVOLUE**

Éric Dumartin devient Vice-président du Fongecif Île-de-France.

JANVIER — **FÉVRIER** — **MARS** — **AVRIL** — **MAI**

UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION **INNOVANTE**

Visant à renforcer sa proximité auprès des actifs franciliens, cette campagne multicanale était diffusée du 29 janvier au 16 février.

LE SONDAGE IFOP **CONFIRME LES BONS RÉSULTATS DU CEP AU FONGECIF ÎLE-DE-FRANCE**

80 % des bénéficiaires se déclarent en effet satisfaits du dispositif et 79 % considèrent que le CEP a répondu à leurs attentes. 68 % d'entre eux sont motivés par un désir de réorientation professionnelle.

L'ESPACE CONSEIL **FAIT PEAU NEUVE**

Aujourd'hui finalisée, la rénovation de l'Espace conseil permet d'accueillir salariés et entreprises dans des conditions optimales.

UN CHATBOT **POUR DES SERVICES EN CONTINU**

Véritable assistant virtuel, ce dispositif novateur disponible sur le site **www.fongecif-idf.fr** répond à l'ensemble des questions 7j/7 et 24h/24.

LE CONTRÔLE QUALITÉ
DES ORGANISMES DE FORMATION RENFORCÉ

Le Fongecif Île-de-France a expérimenté le contrôle du service fait auprès des organismes de formation. Certains se sont révélés non conformes et bénéficieront de formations et d'audits de suivi.

DES ENTRETIENS EN VISIO
POUR PLUS DE PROXIMITÉ

Destinés aux publics les plus éloignés, ces entretiens dispensés en visioconférence élargissent l'accès aux services du Fongecif Île-de-France.

JUIN — **SEPTEMBRE** — **DÉCEMBRE** — 2019

FOCUS
UNE NOUVELLE LOI POUR « LA LIBERTÉ DE CHOISIR SON AVENIR PROFESSIONNEL »

Promulguée le 5 septembre 2018, la loi pour « La liberté de choisir son avenir professionnel » entérine l'arrêt du Congé Individuel de Formation (CIF), instauré en 1971 et géré par les Fongecif. Il sera remplacé par le **Compte Personnel de Formation de transition professionnelle (CPF de transition professionnelle)** et le **dispositif d'accompagnement des salariés démissionnaires.**
Ces nouveaux dispositifs, placés sous la responsabilité des Fongecif en 2019, seront, à partir de 2020, gérés par les **Commissions Paritaires Interprofessionnelles Régionales (CPIR).**
Le Conseil en Évolution Professionnelle (CEP) sera, quant à lui, délivré par les Fongecif sur l'année 2019. Un Appel d'offres sélectionnera, pour chaque région, l'opérateur du CEP à partir de 2020.

Fort de son expertise, le Fongecif Île-de-France a, tout au long de l'année 2018, participé aux rencontres institutionnelles organisés pour **accompagner pouvoirs publics et élus dans la définition de cette ample réforme.**
Il a également joué un **rôle crucial de sensibilisation et d'information** des salariés, entreprises et acteurs de la formation professionnelle. Fortement orienté vers l'avenir, le Fongecif Île-de-France s'est de même pleinement **engagé dans l'évolution de ses missions** en vue de la mise en œuvre des nouveaux dispositifs. Renforcé par sa position de **premier opérateur du CEP en Île-de-France,** il répondra au prochain Appel d'offres régional.

01

ACCOMPAGNEMENT

Accompagner les salariés dans leur projet d'évolution professionnelle

EN ÉTANT L'UN DES OPÉRATEURS DU CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE (CEP), LE FONGECIF ÎLE-DE-FRANCE S'EST VU CONFIRMER SA MISSION DE CONSEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ACTIFS FRANCILIENS DANS LEUR PROJET D'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE QU'IL MÈNE DEPUIS 35 ANS. UNE VOCATION GUIDÉE PAR DES PRINCIPES DE PROXIMITÉ, DE RÉACTIVITÉ, D'ADAPTABILITÉ, D'INNOVATION, DE MODERNISATION, D'ENGAGEMENT ET DE PROFESSIONNALISME. UNE EXPERTISE, RECONNUE PAR L'ENSEMBLE DE SES BÉNÉFICIAIRES ET DE SES PARTENAIRES, QUE LE FONGECIF SOUHAITE RÉAFFIRMER DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES À VENIR SUR LE CEP.

près de
2 000
personnes renseignées
chaque jour

plus de
300 000
personnes accompagnées
chaque année

près de
80 000
CEP délivrés en 2018

35 ANS
D'ACCOMPAGNEMENT ET DE CONSEIL DES ACTIFS FRANCILIENS

La transition professionnelle est un long processus qui nécessite un appui solide permettant à chacun de consolider son projet professionnel, trouver sa formation et le bon organisme pour la dispenser ainsi que les financements qui garantiront ses chances de réussite.

Ce rôle clé du conseil, le Fongecif Île-de-France l'a bien compris. C'est pourquoi, il accompagne les salariés franciliens dans leurs projets de reconversion professionnelle. Depuis 35 ans, le Fongecif Île-de-France est en effet présent, aux côtés des actifs franciliens, à chaque étape de leurs projets et propose une gamme complète de prestations d'information et de conseil : réunions d'information, ateliers méthodologiques, entretiens individuels, pré-diagnostics, service d'accueil téléphonique, fonds documentaire sur les métiers et les formations, outils numériques et interactifs, Espace conseil, accueil de proximité au sein des territoires, partenariats avec les acteurs de la formation professionnelle.

Avec la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, le Fongecif Île-de-France est devenu l'un des cinq opérateurs habilités à délivrer le Conseil en Évolution Professionnelle, service personnalisé, gratuit et accessible à tous les actifs. Une véritable reconnaissance de son rôle majeur en matière d'évolution professionnelle et de conseil aux salariés. Une véritable opportunité également pour le Fongecif Île-de-France de capitaliser sur un savoir-faire inscrit au fil du temps et de déployer une gamme de services renforcée et modernisée auprès du plus grand nombre. Une vocation inscrite, depuis sa création, au cœur de sa mission.

« **L'accompagnement proposé par le Fongecif Île-de-France** dans le cadre de ma reconversion professionnelle fut, en tous points, l'objet d'une très grande satisfaction : un process d'accompagnement particulièrement clair et transparent, un accès continu à l'ensemble des informations sur le site internet, une grande qualité des réponses apportées dans le cadre des entretiens téléphoniques, une disponibilité et un professionnalisme sans faille des intervenants experts. »

Catherine CASETTI

1ER OPÉRATEUR DU CEP EN ÎLE-DE-FRANCE

En tant qu'opérateur du CEP, le Fongecif Île-de-France est un acteur-clé du Conseil en Évolution Professionnelle. Dans ce cadre, il accueille, oriente, conseille et accompagne tous les actifs franciliens dans leur projet de transition ou de reconversion.

De l'analyse approfondie de sa situation professionnelle à la définition d'un plan d'action pour la concrétisation de son projet, en passant par une information complète sur les métiers et le marché de l'emploi, chaque étape de cet accompagnement représente pour chacun des salariés bénéficiaires un véritable tremplin lui donnant les moyens de s'informer, de réfléchir et d'agir sur son avenir professionnel.

Avec près de 80 000 CEP délivrés chaque année, près de 200 000 depuis la création du dispositif et l'accueil d'un public particulièrement diversifié – actifs, demandeurs d'emploi, personnes en situation de handicap, fonctionnaires, entrepreneurs, salariés peu qualifiés ou cadres – le Fongecif Île-de-France est devenu en trois ans, le premier opérateur du CEP et la première plateforme d'accompagnement des salariés en Île-de-France.

En déployant une offre de services enrichie, il a, de plus, contribué significativement à la montée en puissance du dispositif. Une expérience que le Fongecif Île-de-France saura valoriser dans le cadre de l'Appel d'offres qui nommera le futur opérateur.

265 000
appels téléphoniques

1,6
million de connexions sur le site Internet

78 000
personnes accueillies au sein de l'Espace conseil

85 %
des personnes entrées en CEP sont salariés en CDI

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Soucieux d'apporter un service de qualité répondant aux problématiques spécifiques de chaque salarié, le Fongecif Île-de-France a déployé une mise en œuvre originale du CEP en trois phases.

Une première étape (CEP 1) d'accueil individualisé permet au salarié d'analyser avec un conseiller sa situation professionnelle et d'obtenir des informations adaptées à son profil.

Une deuxième étape (CEP 2) de conseil personnalisé lui permet de définir son projet d'évolution professionnelle et sa stratégie. Le bénéficiaire est alors suivi par un conseiller qui sera son interlocuteur jusqu'à la fin de sa démarche.

Enfin, une troisième étape (CEP 3) d'accompagnement à la mise en œuvre du projet offre au bénéficiaire un conseil en ingénierie financière en vue de formaliser son projet, choisir l'organisme de formation et mobiliser les financements adaptés.

CEP 1

16 000
diagnostics téléphoniques

12 250
diagnostics au sein de l'Espace conseil

38 750
diagnostics via le site internet

CEP 2

10 100
entretiens téléphoniques et entretiens au sein de l'Espace conseil

CEP 3

4 000
entretiens téléphoniques et entretiens au sein de l'Espace conseil

Près de **80 000**
personnes entrées en CEP, dont
- 67 000 entrées en CEP 1,
- 9 000 entrées en CEP 2
- et 3 700 entrées en CEP 3

4 120
participants aux réunions collectives organisées lors des différentes étapes du CEP

Thématiques
> Connaître le CPF
> S'informer sur la création d'entreprise
> Entreprendre, êtes-vous prêt ?

Afin de proposer une adaptation optimale au profil et projet de chacun, le Fongecif Île-de-France a conçu ces trois niveaux de services totalement indépendants les uns des autres, chacun pouvant utiliser ces différentes étapes à son rythme, de façon séquentielle ou dans l'ordre souhaité.

De même, en vue d'apporter une réponse cohérente avec la maturité de chaque projet et l'autonomie de chaque bénéficiaire, ces services peuvent être délivrés en ateliers collectifs ou en entretiens individuels. Ils sont également proposés via une offre multicanale, en présentiel, ou à distance, par téléphone ou internet. Une flexibilité qui permet de s'adapter à la progression et à la réflexion et qui laisse le soin à chacun de choisir la modalité d'accompagnement qui lui convient.

1 186 salariés, dont **195** responsables ressources humaines ou formation informés lors de 57 interventions réalisées en entreprises

725 professionnels et **416** actifs informés lors des 49 interventions auprès de partenaires et acteurs institutionnels

Une offre **multicanale** : un Espace conseil, un accueil téléphonique, des services en ligne

Une participation à **10** salons et forums emploi / formation

UNE PROXIMITÉ RENFORCÉE AVEC LES PUBLICS

Depuis 35 ans, la relation du Fongecif Île-de-France avec ses bénéficiaires est au cœur de son dispositif. À ce titre, l'accessibilité de tous à ses services est une priorité. En 2018, la finalisation de la rénovation de son Espace conseil s'inscrit dans cette dynamique. Plus accessible et plus moderne, il permet d'accueillir un public élargi dans des conditions privilégiées.

Cette proximité a également été renforcée au cœur des territoires. En étroite collaboration avec le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO), le Fongecif Île-de-France a mené une expérimentation sur trois grands territoires franciliens : Grand Orly Seine Bièvre, Versailles Saclay et Sud 77. Elle a conduit à la réalisation d'une cartographie partagée des situations économiques territoriales, à la création d'un outil de diffusion et de partage de l'information emploi-formation et à la mise en oeuvre, en 2018, d'un accompagnement à distance via des entretiens en visioconférence pour les publics les plus éloignés.

Plus de proximité signifie également une meilleure diffusion de l'information. Dans ce cadre, le Fongecif Île-de-France a renforcé en 2018 sa communication par le biais d'une campagne multicanale destinée au grand public. Il est également allé à la rencontre de ses publics et partenaires dans le cadre d'interventions organisées en entreprises ou auprès d'acteurs institutionnels, ainsi que sur différents salons et forums consacrés à l'emploi et la formation.

Enfin l'offre multicanale a été renforcée par le développement de nouvelles démarches en ligne. En vue de garantir à ses publics disponibilité, accessibilité et réactivité, l'offre est désormais déclinée en 100 % distanciel, disponible à tout moment et en tout lieu.

focus

7 engagements pour le Conseil en Évolution Professionnelle

1/ Disponibilité et réactivité
Une réponse rapide et efficace à l'ensemble des demandes

2/ Gratuité des services
Une garantie d'accès gratuit à l'intégralité des services

3/ Ecoute et accompagnement
Un service adapté aux besoins

4/ Confidentialité et confiance
Une garantie de confidentialité quant aux informations professionnelles et personnelles communiquées

5/ Indépendance et transparence
Des informations fiables et un conseil en toute indépendance et transparence tout au long de la démarche

6/ Compétence et savoir-faire
Des conseillers formés et compétents au service des bénéficiaires

7/ Qualité et amélioration
Une évolution permanente des pratiques et services en vue d'une satisfaction optimale

UNE ADAPTATION PERMANENTE DE L'OFFRE

Ajuster continuellement son offre de services aux réalités économiques et sociales du territoire francilien et répondre au mieux aux problématiques de ses salariés et entreprises est un fort enjeux pour le Fongecif Île-de-France. À ce titre, il réalise d'importants investissements dans la connaissance de ses publics, de leurs attentes et besoins, mais également de leurs perspectives d'emploi et d'avenir professionnel.

Un travail conséquent a ainsi été mené récemment en vue d'analyser le profil de plus de 28 000 bénéficiaires de prestations CEP. Ce travail est complété par des études régulières sur la réussite et la situation professionnelle des bénéficiaires de prestations de financement, des enquêtes de satisfaction systématiques à la suite de chaque prestation, la mise en œuvre d'un outil de CRM* pour le suivi de la relation client, la réalisation de fiches repères sur les tendances de l'emploi en Île-de-France, une veille juridique, pédagogique et territoriale et le déploiement d'outils de prospective et de ciblage.

*Customer Relationship Management

Ces outils ont, au fil des années, permis au Fongecif Île-de-France de mieux configurer ses canaux de communication, d'optimiser ses dispositifs d'accueil et de conseil ou encore d'adapter les thématiques de ses ateliers.

44

fiches repères réalisées dont 23 études sur les certifications et diplômes, 19 études sur les métiers et 2 études linguistiques

L'innovation au cœur du dispositif

S'engager pleinement dans l'ère du numérique en vue d'accompagner au mieux les salariés, créer de nouveaux outils afin d'améliorer constamment son offre de services sont, pour le Fongecif Île-de-France, des priorités.
Développés en 2018 dans le cadre de son offre multicanale, deux outils représentent des innovations majeures. Les entretiens en visioconférence, d'une part, qui permettent un accompagnement à distance pour les publics franciliens les plus éloignés.

Un assistant virtuel, ou chatbot, d'autre part, pour des services disponibles en continu, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 sur le site www.fongecif-idf.fr.
Cet outil novateur a notamment pour fonction de répondre à l'ensemble des questions posées par les internautes. Depuis son lancement, celui-ci a enregistré une moyenne de 2 500 conversations par mois et un taux de réussite de 80 %.

PRIORITÉ À L'EMPLOYABILITÉ

Cette connaissance approfondie des publics et du marché a notamment conforté le Fongecif Île-de-France dans la nécessité d'un accompagnement renforcé avant, pendant, mais aussi après la formation en vue d'une réalisation effective du projet professionnel. Une nouvelle prestation d'accompagnement post-formation a, dans ce cadre, été initiée. Destinée à renforcer l'employabilité de ses bénéficiaires, celle-ci a été étendue en 2018, notamment par une offre en techniques de recherche d'emploi proposée lors de deux grands rendez-vous de l'emploi : le Salon Paris des métiers qui recrutent et Les Rendez-vous de l'emploi d'Orly Paris.

10 experts
de la formation professionnelle
ont dispensé des prestations
post-accompagnement lors du Salon Paris
des métiers qui recrutent
et des RDV de l'emploi Orly-Paris

Au programme : sourcing des bénéficiaires, coaching, ateliers CV / lettre de motivation et job dating. L'objectif : favoriser la rencontre des publics nouvellement formés et des entreprises en recrutement en vue de concrétiser les projets d'évolution professionnelle. Une ambition renouvelée pour le Fongecif Île-de-France qui continuera d'innover en la matière tout au long de l'année 2019 en proposant des ateliers en techniques de recherche d'emploi ou encore un outil de simulation permettant de tester son employabilité.

En savoir plus sur :
www.fongecif-idf.fr

DES PARTENARIATS CONSOLIDÉS

Débutée il y a de nombreuses années, la démarche partenariale du Fongecif Île-de-France ne cesse de s'affirmer. Sa vocation : renforcer ses liens avec les acteurs majeurs de l'emploi et de la formation professionnelle afin de proposer une offre toujours plus élargie à ses publics. En 2018, le Fongecif Île-de-France comptabilisait ainsi une douzaine de partenariats avec des Organismes Paritaires Collecteurs Agrées (OPCA), des organismes opérateurs du CEP, des acteurs de la santé et du handicap ou des acteurs économiques du territoire francilien.

Ces collaborations visent principalement le renforcement de la connaissance mutuelle des équipes, l'échange d'informations sur les métiers, emplois et qualifications, la promotion du CEP et des dispositifs de financement auprès des publics, le développement d'une offre de services commune ou encore le co-financement de projets professionnels. Le partenariat avec la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Île-de-France (CRAMIF) a, quant à lui, pour objet spécifique la prévention de la désinsertion professionnelle auprès des personnes en arrêt maladie de plus de trois mois.

Parallèlement, un partenariat avec Pôle emploi vise le renforcement de l'accompagnement auprès des demandeurs d'emploi et une gestion conjointe des demandes de prestations pour ce public nécessitant une attention spécifique. Des relations privilégiées avec les principaux acteurs de l'emploi et de la formation professionnelle qui seront renforcées et étendues en 2019.

7 OPCA partenaires
FAFIEC, FAFIH, FORCO, INTERGROS, OPCABAIA, OPCAIM, OPCALIA

2 acteurs de la santé et du handicap partenaires - AGEFIPH[1], CRAMIF

2 opérateurs du CEP partenaires
APEC, Pôle emploi

Une participation au groupe de travail CEP animé par le Conseil régional Île-de-France et Défi métiers

Et demain ?

Dans le cadre de la Loi pour « La liberté de choisir son avenir professionnel », promulguée le 5 septembre 2018, la gestion du Conseil en Évolution Professionnelle (CEP) fera l'objet d'un Appel d'offres qui sélectionnera, pour chaque région, son opérateur à partir de 2020.

Conforté par son positionnement de 1er opérateur du CEP en Île-de-France, le Fongecif Île-de-France participera à l' Appel d'offres régional.

En 2019, année de transition, il continuera d'accompagner les actifs franciliens dans leur projet d'évolution professionnelle, notamment via la délivrance du CEP.

[1] Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

02

FINANCEMENT

Financer les projets d'avenir et valoriser les parcours

FINANCEUR HISTORIQUE DU CONGÉ INDIVIDUEL DE FORMATION ET DES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS QUI SE SONT AGRÉGÉS AU FIL DES ANS, LE FONGECIF ÎLE-DE-FRANCE EST DEVENU EN 35 ANS UN ACTEUR INCONTOURNABLE DU FINANCEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE. FORT DE CETTE EXPÉRIENCE, DE SON EXPERTISE ET DE LA CONFIANCE QUE LUI ACCORDE L'ENSEMBLE DES ACTIFS FRANCILIENS ET ACTEURS DE LA FORMATION, LE FONGECIF ÎLE-DE-FRANCE DÉPLOIERA LES NOUVEAUX DISPOSITIFS PRÉVUS PAR LA LOI POUR « LA LIBERTÉ DE CHOISIR SON AVENIR PROFESSIONNEL » AVEC LES MÊMES VALEURS D'ACCOMPAGNEMENT, DE QUALITÉ ET DE TRANSPARENCE QUI LE GUIDENT DEPUIS SA CRÉATION.

plus de
16 000
projets professionnels
financés en 2018

près de
500 000
projets financés
depuis 35 ans

plus de
283
millions d'euros
engagés pour la formation
des salariés franciliens en 2018

35 ANS
DE FINANCEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Avec près de 500 000 projets professionnels financés depuis sa création en 1983, le Fongecif Île-de-France a joué un rôle sans équivalent sur la trajectoire professionnelle de centaines de milliers de salariés franciliens.

35 années au cours desquelles le Fongecif Île-de-France a su déployer et mettre en œuvre les différents dispositifs de financement qui se sont développés au fil des lois et réformes successives : le Congé Individuel de Formation (CIF) tout d'abord, la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), le Bilan de Compétences (BC) et la Formation Hors Temps de Travail (FHTT), ensuite. 35 années au cours desquelles il a su accompagner les actifs franciliens, en CDI ou CDD, dans leurs projets individuels d'évolution professionnelle ou de reconversion. 35 années au cours desquelles il a contribué à la construction et au financement des projets d'avenir des publics les plus fragilisés qui restent sa priorité.

Aujourd'hui, plus que jamais, l'adaptation des compétences des salariés est un fort enjeu. Le Fongecif Île-de-France y répond depuis 35 ans en sécurisant les parcours personnels et professionnels des salariés, en favorisant le retour à l'emploi des titulaires de CDD, en validant les compétences acquises par l'expérience, permettant ainsi à chacun d'augmenter son niveau de qualification, de se reconvertir vers un métier plus porteur ou de rebondir.

Doté d'une aptitude particulière à la gestion de flux importants, il est devenu en 35 ans le 1er financeur de la formation professionnelle en Île-de-France.

La réalisation d'un Master RSE financé par le Fongecif Île-de-France a véritablement changé ma vie professionnelle et personnelle. Après l'obtention de mon diplôme et seulement deux candidatures, j'ai en effet trouvé très rapidement le poste idéal. Ce changement de carrière fut également l'opportunité de nous lancer avec mon conjoint dans l'aventure de la parentalité grâce au Fongecif, j'ai ainsi fait de mon projet, à la fois un métier et une famille.

Phuong NGUYEN

2018 : L'ANNÉE DE TOUS LES RECORDS

CIF – CDI – Congé Individuel de Formation
Favoriser les transitions professionnelles des salariés en CDI
- 15 900 dossiers analysés
- 8 400 bénéficiaires
- 231,2 millions d'euros engagés

CIF – CDD – Congé Individuel de Formation
Contribuer au retour à l'emploi des titulaires de CDD
- 1 700 dossiers analysés
- 1 330 bénéficiaires
- 38,3 millions d'euros engagés

CIF – CPF – Congé Individuel de Formation
Sécuriser les parcours professionnels
- 2 880 dossiers analysés
- 2 050 bénéficiaires
- 2,9 millions d'euros engagés

VAE Validation des Acquis de l'Expérience
Valoriser les compétences acquises
- 1 200 dossiers analysés
- 1 050 bénéficiaires
- 2 millions d'euros engagés

FHTT – Formation Hors Temps de Travail
Faciliter la concrétisation des projets professionnels
- 1 700 dossiers analysés
- 650 bénéficiaires
- 5,8 millions d'euros engagés

CBC Bilan de Compétences
Encourager l'élaboration de projets professionnels
- 4 000 dossiers analysés
- 3 300 bénéficiaires
- 6,3 millions d'euros engagés

focus

La priorité aux publics fragilisés

Fortement engagé pour l'avenir professionnel des salariés franciliens et conscient de son rôle actif dans la promotion sociale de ses bénéficiaires, le Fongecif Île-de-France s'est attaché, depuis sa création, à encourager l'évolution professionnelle des publics les moins qualifiés et les plus éloignés de la formation - salariés issus des catégories socioprofessionnelles les plus modestes, âgés de plus de 40 ans, ayant un niveau de formation inférieur ou égal au bac et travaillant en TPE-PME.

RESSOURCES 2018

Un total de 283,8 millions d'euros

Le Fongecif Île-de-France n'est plus collecteur des contributions des entreprises pour la formation et ce, depuis le 1er janvier 2016. Ces fonds sont désormais collectés directement par l'OPCA et sont reversés ensuite par le FPSPP[1] sous la forme d'un abondement.
De fait, ses ressources 2018 se répartissent de la manière suivante :
283,8 millions d'euros de dotation à la capacité annuelle d'engagement.
8,15 millions d'euros de cofinancements des partenaires et du FPSPP.

100 % des fonds affectés au financement des projets

Depuis 2015, le Fongecif Île-de-France dispose d'une nouvelle convention d'objectifs et de moyens avec l'État. Elle détermine les taux qui permettront de constituer son budget de gestion.

Ce dernier lui permet d'assurer son fonctionnement et de remplir ses missions de mobilisation, d'information, d'accompagnement des salariés, d'évaluation des dispositifs et des prestataires.
L'équité des décisions de financement est contrôlée par le système de gestion paritaire. 100 % des sommes collectées par le Fongecif Île-de-France sont directement affectées au financement des projets des salariés franciliens.

Les cofinancements, leviers nécessaires à l'activité

Les cofinancements du Fongecif Île-de-France proviennent :

- Du FPSPP : 7,7 millions d'euros pour le CPF, le bilan modulaire et la dotation exceptionnelle au titre du CIF
- De l'AGEFIPH[2] : 0,45 millions d'euros de subvention pour 54 dossiers cofinancés.

283,8
millions d'euros de dotation à la capacité annuelle d'engagement

7,7
millions d'euros de cofinancement du FPSPP

0,45
million d'euros de subvention par l'AGEFIPH

[1] Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels
[2] Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ

De l'élaboration du projet de formation à sa prise en charge financière, le conseil auprès des salariés, entreprises, organismes de formation, financeurs et acteurs de la formation professionnelle, est pour le Fongecif Île-de-France placé au cœur de sa mission. L'accompagnement est ainsi un point essentiel dans la réussite de toute démarche de financement.

De nombreux services et outils personnalisés sont mis à la disposition des bénéficiaires : réunions d'information, ateliers collectifs, entretiens avec des conseillers experts, permanences physiques et téléphoniques étendues, espace personnel sur le site internet, plateforme dématérialisée de suivi des dossiers de financement.

L'objectif est de permettre un contact multicanal permanent afin de guider les publics sur l'ensemble de leurs formalités à toutes les étapes de la procédure. Avec plus de 100 dispositifs de financement référencés, la plateforme Solutio, permet, quant à elle, aux conseillers en ingénierie financière de proposer aux salariés les solutions de financement les plus adaptées, notamment des solutions d'articulation financière entre différentes offres de financement. Cet outil est complété par de nombreux partenariats développés avec d'autres financeurs et OPCA[3] en vue d'une concrétisation optimale des projets. Un savoir-faire consolidé au fil du temps, conjuguant écoute, confidentialité, qualité de services, expertise et expérience.

UNE ATTENTION PARTICULIÈRE À LA QUALITÉ DES FORMATIONS

Assurer la qualité des formations financées est pour le Fongecif Île-de-France une priorité en vue de maintenir son excellence en matière de financement. Organisée autour du contrôle de la qualité des organismes de formation, qui fait partie de ses attributions depuis le décret « qualité » de 2015, elle doit également permettre de donner des éléments d'appréciation aux bénéficiaires quant au choix des dispositifs et organismes de formation.

Mise en ligne en janvier 2017, la base de données Datadock, commune aux OPCA et OPACIF[4], et dont le Fongecif Île-de-France a participé à la création, recense les organismes de formation remplissant les 6 critères de qualité et 21 indicateurs de haute exigence. À partir de ces informations, le Fongecif Île-de-France publie et actualise mensuellement son catalogue de références. Il comporte aujourd'hui 1 787 organismes référencés pour leur qualité.

En vue d'apporter toujours plus de garanties à ses bénéficiaires, le Fongecif Île-de-France a également expérimenté en 2018 le contrôle du service fait auprès d'organismes de formation. L'objectif : détecter, en priorité parmi les organismes de formation les plus financés ou signalés, ceux présentant des irrégularités. Au terme de la procédure d'audit, certains organismes se sont révélés non conformes et bénéficieront de formations sous forme de webinars et d'audits de suivi.

Autre prérogative du Fongecif Île-de-France : l'habilitation des centres de bilan de compétences. 136 centres sont aujourd'hui habilités sur la base d'un référentiel largement renforcé en 2018. Parmi les éléments analysés : le respect des obligations réglementaires, les moyens humains, les locaux de formation, le nombre de bilans de compétences réalisés annuellement, avec pour exigence le référencement au sein de la base Datadock.

Enfin, le Fongecif Île-de-France réalise annuellement une analyse comparative des formations dispensées, publiée sur le site partenaire Défi Métiers. Chaque formation est ensuite classée selon trois niveaux de qualification – recommandée en priorité, conseillée, aucune recommandation – en vue d'une information optimale du public.

Datadock : pour un choix éclairé des organismes de formation

Base de données commune aux OPCA et OPACIF, Datadock a été déployé par le GIE D2OF, dont le Fongecif Île-de-France est membre fondateur. Elle recense les organismes de formation remplissant les 6 critères de qualité et 21 indicateurs définis par le décret « Qualité » du 30 juin 2015 et mutualise le contrôle et l'évaluation de la qualité pour l'ensemble des organismes de formation financés par des fonds gérés paritairement ou publiquement. Le financement d'une formation par le Fongecif Île-de-France n'est possible que si l'organisme de formation est référençable au sein de Datadock.

52 037 organismes de formation inscrits au sein de Datadock

Plus de **30 000** organismes de formation déclarés « référençables » au sein de Datadock

136 centres de bilan de compétences habilités

1 787 organismes de formation référencés au sein du catalogue Fongecif Île-de-France, dont 968 en Île-de-France et 819 hors Île-de-France.

Plus de **300** téléchargements mensuels du catalogue Fongecif Île-de-France

22 analyses comparatives de formations réalisées auprès de 224 organismes pour 497 formations qualifiées et 402 formations recommandées sur le site Défi métiers

[3] Organisme paritaire collecteur agréé

[4] Organisme paritaire collecteur agréé pour le financement du Congé individuel de formation

UNE GESTION TRANSPARENTE DES RESSOURCES

En partie collectées par les OPCA et reversées au Fongecif Île-de-France par le FPSPP[5] sous la forme d'un abondement, les ressources en 2018 était de 283,8 millions d'euros de dotation, complétés par 8,15 millions d'euros de cofinancements des partenaires, leviers indispensables à son activité. 100 % des sommes collectées sont directement affectées au financement des projets salariés franciliens.

En vue d'optimiser l'utilisation de ces ressources dans le cadre du financement des projets, le Fongecif Île-de-France a développé une politique d'achat exigeante. Quatre volets ont dans ce cadre été mis en œuvre : la conception d'une grille tarifaire des formations, la négociation avec les organismes de formation, l'optimisation des durées de formation et la communication sur la politique d'achat. Engagée en 2013, cette politique a démontré une amélioration constante de ses résultats, aussi bien sur les coûts pédagogiques des formations, que sur la rémunération des employeurs.

UNE FORTE PROXIMITÉ AVEC LES ORGANISMES DE FORMATION

Afin de permettre aux organismes de formation de répondre aux exigences de sa démarche qualité, le Fongecif Île-de-France accompagne, depuis de nombreuses années, les organismes de formation. En 2018, il a ainsi réalisé et diffusé des webinars à leur attention sur le référencement des organismes de formation, l'évaluation des actions de formation, le contrôle qualité ou encore les obligations des prestataires de formation. Des réunions d'information régulières et une large diffusion de sa charte qualité complètent ce dispositif.

Des webinars à destination des organismes de formation...

...diffusés auprès de 440 personnes inscrites

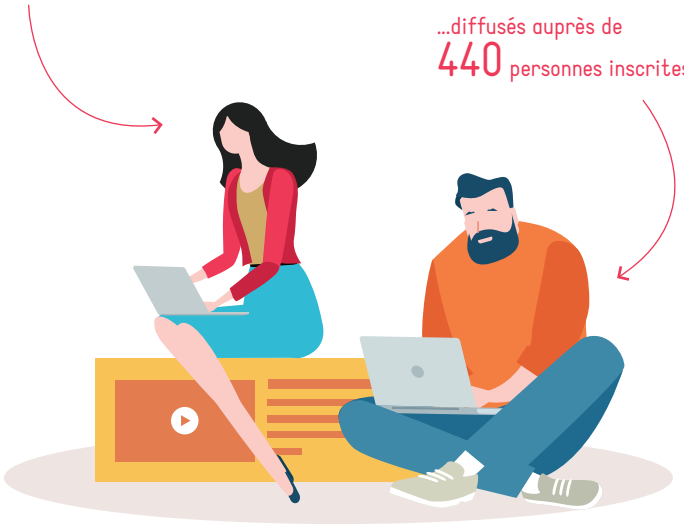

32,8 millions d'euros
de retour sur activité

et **1 184** projets supplémentaires
financés dans le cadre d'une politique d'achat rigoureuse

8,15 millions d'euros
de cofinancements des partenaires
dont 7,7 millions d'euros du FPSPP
et 0,45 millions d'euros de subvention
de l'AGEFIPH[6]

283,8 millions
d'euros de dotation
à la capacité annuelle
d'engagement

100 % des ressources affectées
au financement des projets
des salariés franciliens

Cette politique a conduit, en cinq ans, à un retour sur activité de 32,8 millions d'euros qui ont permis de financer 1 184 projets supplémentaires, tout en veillant à la qualité des formations proposées.

La recherche d'efficience passe également par une meilleure évaluation des coûts de gestion. Dans cet objectif, le Fongecif Île-de-France a récemment mené une analyse fonctionnelle précise et dynamique du coût de ses prestations et dispositifs. Ses résultats ont ensuite été présentés au Conseil d'administration afin de contribuer au pilotage de son activité, à la transparence vis à vis de ses partenaires ainsi qu'à la prospective méthodologique pour une qualité de service optimisée à destination de l'ensemble des publics.

Et demain ?

Promulguée le 5 septembre 2018, la loi pour « La liberté de choisir son avenir professionnel » supprime le Congé Individuel de Formation (CIF) pour le remplacer par le Compte Personnel de Formation de transition professionnelle (CPF de transition professionnelle) et le dispositif d'accompagnement des salariés démissionnaires.
Ces nouveaux dispositifs seront gérés, à partir de 2020, par les Commissions Paritaires Interprofessionnelles Régionales (CPIR).
En 2019, année de transition, ces deux dispositifs ont été placés sous la responsabilité des Fongecif chargés de leur mise en œuvre.
Il appartient également aux Fongecif d'assurer jusqu'à leur terme les financements des dispositifs pris en charge en 2018.

[5] Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels
[6] Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

Retrouvez
le rapport d'activité 2018
et toutes nos actualités sur :
www.fongecif-idf.fr

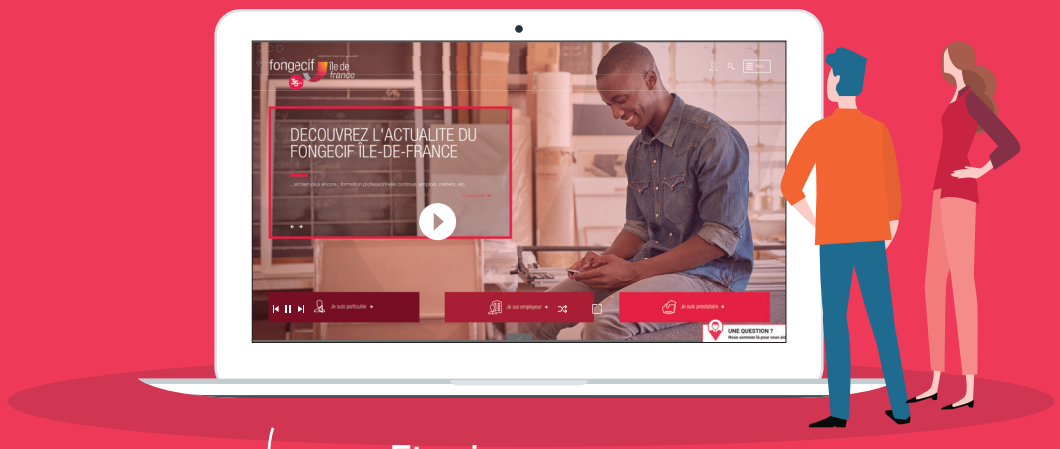

Et suivez-nous sur :

Fongecif Île-de-France
2 ter, boulevard Saint-Martin – 75498 Paris cedex 10
Tél. 01 44 10 58 58 – Fax. 01 44 10 58 00
Organisme paritaire agréé par l'État
www.fongecif-idf.fr

Conception & réalisation : CIMAYA

TREMPLIN POUR LES SALARIÉS
fongecif île de france
CONSEIL EN ÉVOLUTION CÉP PROFESSIONNELLE
FONDS DE SÉCURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS PARITAIRE
agefiph ouvrir l'emploi aux personnes handicapées Île-de-France